



Gazette du bassin versant de **la Livenne**

Bulletin d'information n°2
Mai 2023

Le bassin versant de la Livenne

- L'année 2022 en bref
- Programme de l'année 2023
- Les passes à poissons : dispositif de rétablissement de la continuité écologique
- Zoom sur les zones humides

Edito

« **La plus grosse richesse naturelle de notre territoire, notre environnement !** »

À travers cette gazette nous vous proposons une immersion au sein du service eau et environnement, en illustrant les actions qui y sont réalisées pour redonner toute sa place à la biodiversité. Chaque jour, ce sont trois agents qui sillonnent la Livenne et ses affluents pour assurer l'entretien des cours d'eau et des berges. Des projets tels que la restauration de la continuité écologique, l'entretien des ponts et des ouvrages, la préservation des milieux humides sont au quotidien les préoccupations du service.

Il est utile de rappeler que 50 % de nos zones humides ont été détruites ces trente dernières années. Pour l'autre moitié restante, il est donc important, voire capital de tout mettre tout en œuvre pour la préserver, quand on sait que ces milieux ont un rôle écologique, hydrologique et de purification. Afin d'avoir une meilleure préservation de ces sites et un meilleur respect de la réglemen-

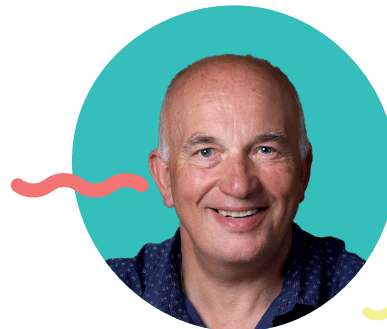
tation, une stratégie en faveur de la conservation des zones humides a été adoptée par trois des quatre EPCI du bassin versant. La CCE a pu démarrer en fin d'année 2022 l'axe n°3 de la stratégie qui consiste à l'acquisition de zones humides sur les bords de Livenne, artère centrale de nos investigations. Nous espérons que cette démarche permette d'initier d'autres projets en faveur des zones humides sur les territoires communaux. Certaines communes ont déjà fait ce choix, à titre individuel, sur d'autres milieux humides et remarquables.

Parmi les autres missions du service, l'une concerne la restauration de la continuité écologique. Une passe à poissons a été créée lors de réhabilitations d'un moulin permettant de rétablir la libre circulation des poissons et de faciliter leur reproduction. Il semblerait qu'il y ait déjà un retour favorable sur certaines espèces.

Les collectivités et propriétaires riverains ont un rôle à jouer pour

accélérer la reconquête de la biodiversité au sein de ces milieux. Les retours du questionnaire du projet de territoire mettent en avant que 80 % des résidents attachent une importance à leur cadre de vie. Alors tous ensemble, protégeons notre environnement !

Protéger la nature, c'est se protéger.



Philippe LABRIEUX

Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Environnement / Maire de Val de Livenne

L'année 2022 en bref

La **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a pour objectif de préserver et restaurer les milieux aquatiques en prenant en compte le risque inondations, permettant ainsi de concilier les objectifs environnementaux et les activités humaines.

Pour atteindre cette finalité, la Communauté de Communes de l'Estuaire, gestionnaire du bassin versant de la Livenne, rédige et anime un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur 10 ans planifiant les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, de restauration d'ouvrages, d'aménagement de seuils, et de restauration de zones humides.

Toutes ces actions doivent permettre de reconnecter les cours d'eau et les zones humides, d'assurer une continuité hydrologique et écologique longitudinale et latérale, mais aussi de recréer des zones d'expansion aux cours d'eau, leur permettant de déborder et de recharger les nappes dans des zones naturelles non fréquentées par l'humain, tout en contenant les eaux dans les zones à risque.

En 2022, les travaux d'entretien et de restauration ont été les suivants :

→ **Restauration de la continuité écologique :**

Remplacement des portes à flot et vannes sur l'ouvrage hydraulique de la Moutonne à Braud-et-Saint-Louis

→ **Entretien de 63 km de cours d'eau par les agents GEMAPI de la CCE :** coupe sélective de la végétation réduisant le risque d'inondations et ramassage des déchets

→ **Entretien du bras de déchargement des Martinettes :** la Potence 1.3 km, limitant le risque d'inondations dans la commune d'Etauliers

→ **Fauchage de 18.3km de digues** et levées de terre de canaux dans les marais

→ **193 ponts vérifiés et entretenus** permettant la libre circulation des eaux

→ **Travaux d'urgence :** Confortement de berges limitant l'érosion et la déstabilisation ; suppression d'embâcles, enlèvement d'un pont écroulé dans un cours d'eau

Programme de l'année 2023

L'année à venir permettra de finaliser le Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin versant de la Liveenne s'étendant sur le département de la Gironde et de la Charente-Maritime et la mise en oeuvre en 2024. Les actions prévues sont :

- **Entretien des cours** d'eau par les agents en régie selon une programmation définie en amont. Un passage sur chaque cours d'eau est prévu tous les 3 - 4 ans.
- Entretien annuel des levées de terre et ponts
- Création d'une passe à poissons sur le Grand Moulin à St Aubin de Blaye

- **Entretien du Canal St Simon** sur ses 2.6 km permettant sa restauration hydromorphologique
- Restauration des vannes et confortement de **l'ouvrage du Passage** améliorant la continuité écologique
- Reprise des travaux de restauration de la continuité écologique du **Moulin de Corignac** ayant actuellement un problème de répartition des débits
- Mise en oeuvre de la stratégie **d'acquisition foncière** pour la préservation des **zones humides** ».

Les passes à poissons : dispositif de rétablissement de la continuité écologique

Les cours d'eau ont une dynamique naturelle : érosion, apport sédimentaire, méandrage modifiant leur hydrologie et hydromorphologie au cours des années jusqu'à atteindre l'équilibre.

Les actions de l'homme pour gérer, utiliser les cours d'eau ou les espaces autour peuvent conduire à une artificialisation de ces cours d'eau et perturber leur dynamique naturelle. De plus, cela a un impact sur la continuité hydrologique et écologique. Par exemple, la création d'un pont seuil au-dessus d'un cours d'eau crée une marche dans le lit du cours d'eau, empêchant les poissons migrateurs d'effectuer leur montaison ou leur dévalaison nécessaires à leur reproduction.

Pour pallier ces impacts, des moyens techniques, à étudier au cas par cas, peuvent être envisagés comme l'arasement ou le dérasement du seuil, la création de pente en enrochements ou encore la création de passes à poissons permettant aux poissons de rejoindre les frayères.

Les passes sont des dispositifs artificiels sous forme de casiers, d'échelle permettant aux poissons de franchir l'obstacle en diminuant la hauteur du seuil et la pente. Le dispositif s'étend sur plusieurs mètres et est compatible avec la plupart des poissons migrateurs.

Il existe plusieurs sortes de passes selon le cas de figure :

- Les passes à bassins successifs
- Les passes à ralentisseurs
- Les bras de contournement
- Les passes à écluses
- Les passes à anguilles



ZOOM sur les Zones humides

Une **zone humide** est caractérisée par la présence d'eau pendant au moins une partie de l'année. Elle est définie légalement selon des critères pédologiques (nature du sol, traces d'hydromorphie) ou par la présence de végétaux spécifiques.

Longtemps dénigrées et supprimées par méconnaissance de leur utilité, les zones humides sont **aujourd'hui protégées** et encadrées par la loi car elles ont de fortes qualités environnementales et rendent de nombreux services écosystémiques.

On leur réserve même une journée internationale : le 2 février.

Raisons pour lesquelles les zones humides sont protégées :

- ➔ **Leur pouvoir purificateur** : Filtration des eaux du bassin versant.
- ➔ **Leur fonction hydrologique** : Elles stockent les surplus d'eau pendant la saison des hautes eaux limitant ainsi les inondations et elles restituent l'eau pendant la période des basses eaux permettant de limiter la sécheresse, les assècs.
- ➔ **Leur rôle écologique** : Grâce à leur forte production, elles sont des hotspots de biodiversité. Elles sont l'habitat et de nombreuses

espèces protégées et patrimoniales : elles accueillent 35% des vertébrés, 40% des poissons, 100% des amphibiens et 25% des mollusques. En France, les zones humides hébergent 30% des espèces végétales menacées et 50% des oiseaux.

- ➔ Elles assurent la connexion entre les milieux terrestres et aquatiques dont de nombreuses espèces sont dépendantes.
- ➔ Elles ont un rôle paysager et culturel.



Service Eau et Environnement de la Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la république - 33820 Braud et Saint Louis | 05 57 42 61 99

DIRECTEUR DU SERVICE

Guéric GABRIEL : gueric.gabriel@cc-estuaire.fr | 07 78 47 66 03

TECHNICIEN

Florian LACASSAGNE : florent.lacassagne@cc-estuaire.fr | 06 12 88 66 54

Les partenaires

